

Asbl Groupe de Réflexion et d'Action Pour une Politique Écologique

09 septembre 2022

Communiqué de presse

Face aux affirmations relayées par l'Aviq relatives à la campagne de (re)vaccination contre les formes graves du Covid-19 lancée par le gouvernement wallon ce 12 septembre prochain, et abusivement nommée « campagne de communication » mais s'apparentant davantage à une « campagne de propagande », Grappe tient à réagir fermement.

Le rôle de l'Aviq ne peut en aucun cas se réduire à la reproduction univoque et réductrice des prétendus « bienfaits » d'une vaccination à répétition généralisée et ce d'autant plus aujourd'hui en connaissance des causes et conséquences de cette vaccination répertoriées officiellement durant les périodes 2020 et 2021.

S'il est clair que chaque individu a le droit de se faire ou non vacciner librement, il est inacceptable de passer sous silence volontairement ou non les conditions permettant de conduire à ce choix, à savoir une information complète et éclairée quant aux avantages <u>et</u> aux inconvénients liés à cet acte médical. Ce n'est manifestement toujours pas le cas actuellement et l'Aviq continue malgré tout à propager aveuglément et de manière partiale cette réalité.

Grappe rejoint en ce sens les propos du professeur B. Rentier, virologue et ex-recteur de l'ULiège, qui relève qu'aujourd'hui « le public est de plus en plus informé de diverses pathologies suspectes (myo/péricardites, thromboses, dérèglements menstruels, etc) » et que « Si même elles se révèlent passagères, leurs répercussions à long terme ne sont – forcément – pas connues et leur prise en compte doit intervenir dans l'appréciation des risques. Tenter de les évacuer péremptoirement en les qualifiant de fake news est inutilement et fâcheusement clivant et alimente la méfiance. La population a droit à une information complète et documentée, sans paternalisme. Elle doit être traitée, par défaut, comme étant capable de comprendre et de poser un choix personnel avisé. [...] Il faut juste considérer toutes les observations avec le même intérêt et ne pas éliminer celles qui dérangent notre propos. Ça vaut pour tout le monde. »

Grappe a donc chargé ses avocats de mettre en demeure l'Aviq afin que celle-ci rectifie sa communication en tenant compte de la totalité des informations disponibles à ce jour en faveur et en défaveur de cette vaccination en y incluant à la fois les résultats relatifs aux effets secondaires, au rappel de la nature expérimentale de ces vaccins de nouvelle génération ainsi qu'à l'existence de traitements médicaux alternatifs à la vaccination.

Pierre Stein

Président Grappe asbl